Le Bourget (93) : la Rencontre annuelle des Frères Musulmans de France d'abord interdite pour risque terroriste, finalement autorisée (MàJ)

03/04/2026 à 12h57



03/04/26

La Rencontre annuelle des musulmans de France doit se tenir au Bourget en Seine-Saint-Denis de vendredi à lundi. Le tribunal administratif a suspendu l'interdiction qui avait été décidée par le préfet de police de Paris.

Franceinfo

> *Ce matin, Laurent Nuñez sur BFM : « Nous avons interdit le rassemblement des musulmans de France car nous le rattachons clairement à la mouvance des Frères musulmans. »*
>
> *Le tribunal administratif a finalement statué en faveur des Musulmans de France. https://t.co/H1tmUpyVLh pic.twitter.com/THVXHge5c7*

— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) April 3, 2026

Le tribunal administratif a statué en faveur de Musulmans de France : ils ont obtenu gain de cause. Le salon reste donc ouvert et autorisé, pour le plus grand soulagement des participants, avec le sentiment que justice a été rendue. pic.twitter.com/rGvpnksrs8

— Oumma.com (@oumma) April 3, 2026

*Interdire un rassemblement de musulmans car ils sont *eux-mêmes* menacés par le terrorisme & « l'ultra-droite » ?*

C'est le monde à l'envers.

Et d'une légalité plus que douteuse.

A l'évidence, certains ont oublié la célèbre jurisprudence Benjamin du @Conseil_Etat (1933)… https://t.co/l0oks1Fp7x pic.twitter.com/ofSXoIxjnq

— Nicolas Hervieu (@N_Hervieu) April 2, 2026

Victoire! Le rassemblement annuel des musulmans de France aura bien lieu. pic.twitter.com/7k1m4F4rCm

— Sefen Guez Guez (@Me_GuezGuez) April 3, 2026

La bonne décision est de sécuriser les lieux pas d'interdire cette manifestation de la communauté musulmane.
Cet arrêté nourrit le deux poids deux mesures, insupportable dans une République laïque. https://t.co/1yd14vvJBy

— Olivier Faure (@faureolivier) April 2, 2026

2/04/26

- Le Préfet de Police annonce l'interdiction de la 40e Rencontre annuelle des musulmans de France (RAMF) au Parc des Expositions du Bourget du 3 au 6 avril 2026, sur demande du ministre de l'Intérieur Laurent Nuñez.
- Cette décision est justifiée par un contexte de tensions nationales et internationales, un niveau élevé de menace terroriste, des risques de troubles à l'ordre public et la mobilisation des forces de police.
- La RAMF, plus grand rassemblement musulman d'Europe organisé par Musulmans de France (ex-UOIF), n'avait pas eu lieu en présentiel depuis 2019 et devait marquer son retour cette année.

À la demande du ministre de l'Intérieur, @NunezLaurent, j'ai pris un arrêté interdisant la 40ᵉ édition de la Rencontre annuelle des musulmans de France, du 3 au 6 avril 2026, au Parc des Expositions de Paris – Le Bourget.

Cette décision s'inscrit dans un contexte national et… pic.twitter.com/5rPUPP2V24

— Préfet de Police (@prefetpolice) April 2, 2026